

Divulgence sur la Protection des Fonds

Date d'effet: 8 septembre, 2025

Publié par: Convera Canada ULC

1. Objet de la Divulgence

Cette divulgation décrit les mesures de protection mises en œuvre par Convera Canada ULC (Convera) conformément à la Loi sur les activités de paiement de détail (LAPD). L'objectif est d'assurer que les fonds des utilisateurs finaux soient protégés et accessibles de manière fiable, même en cas d'insolvabilité ou de perturbation opérationnelle.

2. Portée de la Protection

Les mesures de protection s'appliquent à tous les fonds des utilisateurs finaux reçus par Convera et conservés jusqu'à leur retrait, transfert ou autre instruction de l'utilisateur. Les fonds conservés pour les réserves de rétrofacturation ou à d'autres fins non liées aux utilisateurs finaux sont exclus de ce cadre de protection.

3. Méthode de Protection

Convera protège les fonds en utilisant une des méthodes suivantes :

- Conservation des fonds dans un compte en fiducie séparé à la Banque de Montréal.

4. Ségrégation des Fonds

Les fonds protégés sont maintenus séparément des fonds opérationnels de Convera. Ces fonds ne sont pas soumis à compensation, privilège ou saisie par les créanciers de Convera.

5. Divulgence du Délai

En cas de retard dans le transfert des fonds vers un compte de protection, Convera enregistrera le montant comme un déficit et en informera les utilisateurs. Les utilisateurs seront informés du délai et du statut de leurs fonds protégés.

6. Arrangements Indirects

Dans les cas où des intermédiaires tiers sont utilisés pour conserver ou transférer des fonds, Convera veille à ce que ces arrangements soient conformes aux exigences de la LAPD. Toutes les parties impliquées sont soumises à des obligations légales et réglementaires équivalentes à celles de Convera.

7. Mesures de protection en cas d'insolvabilité

En cas d'insolvabilité, Convera devra:

- Veiller à ce que les fonds protégés soient restitués aux utilisateurs finaux sans délai;
- Maintenir un cadre de protection des fonds comprenant une analyse des risques juridiques et opérationnels, des dispositions en matière de liquidité, ainsi que des procédures de remboursement;
- Nommer un cadre supérieur responsable de la supervision des pratiques de protection des fonds et de la conformité.

8. Notification aux Utilisateurs

Convera fournit des notifications claires et opportunes aux utilisateurs concernant le statut de protection de leurs fonds. Cela inclut des divulgations dans les conditions d'utilisation, les accords utilisateurs et les confirmations de transaction.

9. Garantie juridique

Le cadre de protection a été examiné par des le département juridique de Convera afin d'assurer sa conformité avec la LAPD et les lois applicables en matière de fiducie et de finances. Convera s'engage à maintenir une conformité juridique et réglementaire à jour dans toutes ses pratiques de protection.